

**RÉPONSE DE MONSIEUR JÉRÔME VIAUD,
MAIRE DE LA COMMUNE DE GRASSE**

**CONCERNANT LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES
RELATIVES AU CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA
GESTION DE LA COMMUNE DE GRASSE**



Chambre Régionale des Comptes
Provence - Alpes - Côte d'Azur

du 23 MAI 2022

N° 506
Courrier Arrivée

Grasse, le 20 MAI 2022

CHAMBRE REGIONALE
DES COMPTES
Monsieur le Président
17 rue de Pomègues
13295 MARSEILLE CEDEX 08

Objet : Observations définitives relatives au contrôle des comptes
et de la gestion de la commune de Grasse

V/Réf. : GREFFE / BBA / CP / n° 2022-0551
Courrier recommandé AR n° 1A 165 624 4500 5

DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
MUNICIPAUX

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la réponse que nous souhaitons formuler
au rapport d'observations définitives notifié par vos soins le 26 avril 2022.

Tél. : 04 97 05 51 23
REF. : MF / JL / EB
N° 1234 / 2022

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président,
l'expression de mes respectueuses salutations.

AFFAIRE SUIVIE PAR :
MARC FACCHINETTI



Le Maire,

Jérôme VIAUD

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse

Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01
www.grasse.fr

du 23 MAI 2022

N° 506
Courrier Arrivée**OBSERVATIONS DEFINITIVES de la CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES en date du 26 AVRIL 2022****REPOSE de la VILLE de GRASSE**

Lors de son précédent rapport portant sur la période 2009 – 2014, la Chambre soulignait une santé financière difficile de la ville et formulait notamment les recommandations suivantes :

- Restaurer rapidement la capacité d'autofinancement de la Ville ;
- Mettre en place une procédure de suivi régulier des emprunts ;
- Déstructurer quand les conditions financières le permettent, la totalité de l'encours à risque sensible ;
- Elaborer un plan pluriannuel d'investissement.

Ces recommandations faisaient suite aux constats principaux suivants :

- Une croissance des produits de gestion plus faible que celle des charges de gestion entraînant une réduction importante de la capacité d'autofinancement de la Ville ;
- Une augmentation importante de la dette dont les caractéristiques en termes de risques pesaient sur les charges financières et sur les charges de fonctionnement.

Pour la Chambre, les ratios caractéristiques étaient résumés ainsi :

Ratios de gestion	2014	Référence CRC	Constat → Interprétation (grille indicative d'alerte)
Excédent brut de gestion en % des produits de gestion ¹	13.4%	18%	Inférieur à limite → insuffisant
Capacité d'autofinancement en % des produits de gestion	6.7%	15%	Inférieur à limite → insuffisant
Charges de personnel ² en % des charges courantes	54.5%	de 55 à 60%	Dans les limites → soutenable
Intérêts et pertes de change en % des charges courantes ³	7.0%	4%	Supérieur à limite → surendettement
Capacité de désendettement ⁴	20 ans	12 ans	Supérieur à limite → surendettement avéré, à réduire

¹ Ratio de la différence entre les montants des produits et les charges de gestion sur le montant des produits de gestion.

² Ratio de structure du montant des charges de personnel sur le montant des charges courantes (charges de gestion et charges d'intérêts).

³ Rapport du montant des intérêts des emprunts et des pertes de change sur le montant des charges courantes (charges de gestion et charges d'intérêts).

⁴ Rapport entre le stock de dette et la capacité d'autofinancement brute.

Ce tableau faisait notamment apparaître qu'en dehors du ratio « charges de personnel sur charges courantes », la ville se classait mal sur tous les autres ratios, le surendettement étant particulièrement souligné.

La situation à fin 2014 était pointée comme le résultat d'une évolution régulière dégradant les ratios pour les amener aux niveaux cités ci-dessus.

La Chambre n'anticipait pas, à la suite de ce constat, une amélioration prévisionnelle significative de ces ratios.

La Ville, forte de ces constats qu'elle avait elle-même analysés, s'était engagée dès 2014 dans la mise en place de mesures correctrices et dans une stratégie d'ensemble pour redresser la situation financière.

Lors de son contrôle 2015 -2020, la chambre a souligné « *la sortie du réseau d'alerte et une amélioration sensible de la situation financière* » due notamment à :

- Une forte dynamique des ressources fiscales et d'exploitation ;
- Une maîtrise des charges concomitante au désendettement progressif rendu possible par une politique énergique de sortie des emprunts toxiques ;
- Une restauration lente mais continue de la capacité d'autofinancement.

- **Dynamiques enclenchées et résultats 2020, une confirmation sur 2021**

La restauration de la capacité d'autofinancement de la Ville a été une priorité.

La collectivité s'est ainsi engagée dès 2014 dans une politique de réduction drastique de ses dépenses de gestion.

Cette politique devait s'accompagner de mesures correctrices structurelles et organisationnelles, de façon à pérenniser la réduction de ses charges et les faire évoluer dans des volumes contraints.

La Ville s'est ainsi engagée dans plusieurs actions :

- La rationalisation des effectifs et regroupement de certains services ;
- La modernisation et optimisation des moyens de travail ;
- Des actions systématiques d'allègement des charges, la mutualisation venant en renforcer les effets.

La Ville s'est assurée par un contrôle budgétaire régulier de la réalisation des objectifs.

Nous pouvons également évoquer le travail de fond effectué sur la dette pour la réduction de son volume et son exposition aux risques des marchés financiers.

Pour les recettes, la Ville a pris conscience d'un vrai déficit de ressources, caractérisé notamment par une faiblesse importante de sa Dotation Globale de Fonctionnement qu'elle porte depuis de nombreuses années.

Une fois ce constat établi, la Collectivité s'est engagée à améliorer l'ensemble de ses ressources par :

- La recherche d'optimisation de ses bases fiscales,
- La revalorisation des loyers,
- La majoration de ses redevances à chaque nouveau contrat, la fonction nouvellement introduite du contrôle de gestion ayant contribué à améliorer leur suivi.

Ce travail s'inscrit dans une pluri-annualité et même si les résultats d'ores et déjà obtenus se révèlent très encourageants, leurs retours se font parfois attendre dans la mesure où les calendriers ne sont pas toujours maîtrisés.

- Produits de gestion
 - Fiscalité

La chambre souligne « l'augmentation des ressources fiscales sur l'ensemble de la période ».

Montants en K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources fiscales propres nettes des atténuations de produits	33 952	34 510	35 350	36 380	37 516	38 056	40 138
+Fiscalité reversée aggro et Etat	15 687	15 551	14 987	15 000	14 919	14 884	14 620
Fiscalité totale nette des atténuations de produits	49 639	50 061	50 337	51 380	52 435	52 940	54 758
Evolution		0,85%	0,55%	2,07%	2,05%	0,96%	3,43%

Cette évolution significative nous conforte dans notre stratégie avec :

- La mise en place d'une cellule fiscale dédiée au sein de la Direction des Affaires Financières ;
- Un travail de fond en étroit partenariat avec les services fiscaux.

On peut se féliciter d'ores déjà des résultats obtenus sur :

- l'évolution des rôles supplémentaires et complémentaires liée à des mises à jour (215 K€ /an) ;
- l'évolution physique des bases de foncier bâti (0,73 % /an) ;
- l'évolution du nombre d'articles liés à la taxe d'habitation (+ 526 entre 2020 et 2015).

Nos travaux se poursuivent et notamment sur les vacances constatées de nos résidences secondaires anormalement élevées (2 fois supérieures aux normes nationales) et sur les corrections d'anomalies de taxation sur le foncier bâti.

La fiscalité directe locale constitue la principale ressource de notre collectivité et celle sur laquelle les élus ont la plus grande latitude d'action.

Néanmoins depuis 2009, la politique d'abattement et les taux d'imposition n'ont pas évolué, la chambre faisant par ailleurs remarquer que « les taux restent inférieurs à ceux de la strate » (Taxe d'habitation 18,90 vs 20,85 % ; Taxe sur le Foncier Bâti 19,45 vs 21,25 %).

La Commune s'est ainsi engagée dans une politique de fiabilisation de ses bases en privilégiant l'équité des contribuables devant l'impôt, sans augmenter la pression fiscale par une majoration de ses taux communaux.

Par ailleurs, la municipalité a souhaité maintenir une politique fiscale sociale, en conservant des abattements importants pour des foyers avec des personnes à charge (perte de produit annuel estimée à 1,9 M€/an).

Dans cet objectif sont visés les jeunes actifs avec des enfants, pour insuffler un nouvel afflux de population et une nouvelle activité économique sur le territoire.

Il convient également d'évoquer sur les autres produits de fiscalité la dynamique constante des droits de mutation, participant grandement à l'évolution du produit global.

La Commune bénéficie donc d'un très important regain d'attractivité que nous pouvons faire correspondre avec sa politique fiscale évoquée précédemment.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Droits de mutation à titre onéreux en K€	2 412	2 580	2 714	3 152	3 450	3 589	4 615
Evolution		6,97%	5,19%	16,14%	9,45%	4,03%	28,59%

La collectivité est néanmoins consciente d'une nécessaire optimisation d'autres ressources telles que la taxe de séjour, dont le volume reste insuffisant à ce jour mais qui reste fortement corrélée à l'implantation future de structures hôtelières sur son territoire, afin de capter une clientèle touristique à dominante trop excursionniste.

▪ **Autres produits de gestion en K€**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources d'exploitation	2 695	2 855	3 380	3 601	3 610	2 625	3 082
Evolution		5,94%	18,39%	6,54%	0,25%	-27,29%	17,41%

Les recettes d'exploitation ont sans cesse évolué, excepté en 2020, ces recettes étant fortement impactées par d'une part la crise sanitaire, d'autre part le transfert des compétences de l'eau et l'assainissement à la Communauté d'Agglomération.

Elles ont fait l'objet d'une attention toute particulière, avec notamment :

- des mises à jour sur les redevances de domaine public notamment sur le stationnement de surface ;
- des revalorisations tarifaires liées aux nouvelles activités périscolaires ;
- des révisions de loyers, en particulier ceux liés aux conciergeries ;
- des révisions de redevances à chaque renouvellement de contrat (DSP golf, restauration scolaire...).

Même si notre politique volontariste d'optimisation de nos ressources donne des premiers résultats, force est de constater en analysant les ratios comparatifs des villes de même strate, que le niveau de recettes de la Ville reste largement insuffisant, cela étant d'autant plus flagrant sur la Dotation Globale de Fonctionnement.

Il convient de mettre en lien cette relative faiblesse constatée des recettes de la ville sur la période avec celle d'une DGF historiquement basse depuis des années et largement sous-estimée (la chambre souligne elle-même « *un ratio inférieur de 40 à 50 % à celui des communes de taille comparable* »).

▪ **Structure des ressources en K€**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ressources fiscales propres nettes des atténuations de produits	33 952	34 510	35 350	36 380	37 516	38 056	40 138
Ressources d'exploitation	2 695	2 855	3 380	3 601	3 610	2 625	3 082
Produits flexibles	36 647	37 365	38 730	39 981	41 126	40 681	43 220
Ressources institutionnelles	12 761	10 674	9 717	9 360	9 453	9 132	8 425
+ Fiscalité reversée aggro et Etat	15 687	15 551	14 987	15 000	14 919	14 884	14 620
Produits rigides	28 448	26 225	24 704	24 360	24 372	24 016	23 045
Production immobilisée	407	428	350	438	497	410	203
Produits de gestion	65 502	64 018	63 784	64 779	65 995	65 107	66 468
Evolution		-2,27%	-0,37%	1,56%	1,88%	-1,35%	2,09%

Les résultats obtenus en terme d'évolution des ressources compensent à peine la perte de produit lié à la Dotation Globale de Fonctionnement.

La Chambre souligne d'ailleurs que « *90 % des gains en matière de produits fiscaux propres ont été absorbés par la réduction drastique des ressources institutionnelles* », annihilant les effets bénéfiques des mesures mises en place par la collectivité.

- Charges de gestion

La chambre souligne « *la stabilité des charges de gestion entre 2015 et 2019 avec une baisse moyenne de 0,1 %, y compris sur 2020 où malgré la crise sanitaire générant des besoins supplémentaires, la baisse relative s'est confirmée atteignant 0,2 %* ».

En ce qui concerne les charges à caractère général, les efforts demandés aux services municipaux dans le cadre de la réduction de leurs dotations ont été conséquents.

Ainsi, alors qu'entre 2014 et 2015 les enveloppes avaient déjà été réduites de manière drastique (- 12 %), les efforts ont été maintenus sur 2016 et les années suivantes pour atteindre le point bas en 2020, avec une nouvelle baisse de près de 19 % par rapport à l'année 2015.

Les services se sont inscrits dans une démarche collaborative essentielle à l'obtention de ces résultats plus que significatifs, au-delà, une réforme à la fois organisationnelle et structurelle a été nécessaire et est aujourd'hui maîtrisée.

Pour les charges de personnel, la chambre souligne « *leur maintien à une évolution moyenne de 0,5 % annuel malgré les effets cumulés des hausses successives du point d'indice (années 2016 et 2017), de l'effet GVT et des reclassements indiciaires à travers le dispositif PPCR* ».

Dans le cadre de sa politique de recrutement, la collectivité s'est inscrite dans une réflexion systématique en termes de mobilité interne, organisation et mutualisation, de façon à privilégier les ressources internes pour faire face aux nouveaux recrutements.

Ainsi, dans les derniers ratios par habitant communiqués par la DGFIP pour 2020, celui de la Ville de Grasse est inférieur de 156 € par rapport à la moyenne nationale, voire 341 € par rapport à celle départementale des communes de la même strate.

Sur les subventions versées aux associations, la chambre souligne « *la baisse notable observée en 2016 (- 368 K€), des contributions de la Ville* », grâce notamment à la mise en place d'un contrôle renforcé du tissu associatif, dans l'objectif affiché d'une maîtrise des charges de gestion. Depuis 2016, les volumes des subventions sont constants alors que le nombre des associations s'est réduit.

La Ville tient à préciser que le travail se poursuit dans le cadre d'un dialogue permanent, encore dernièrement avec les associations à thématique enfance jeunesse dans le cadre de la réforme du contrat enfance.

En ce qui concerne le CCAS, l'établissement a dans sa gestion « *la petite enfance* » qui pèse pour plus de 65% des besoins de la subvention versée par la Ville (environ 2,3 M€ sur les 3,4 M€ versés en 2021).

- **Structure des dépenses en K€**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges à caractère général	11 129	10 957	10 500	10 324	10 639	10 269	10 738
Charges de personnel	33 247	33 247	33 868	33 780	34 216	34 132	34 191
Subventions de fonctionnement	7 209	6 625	6 968	6 663	6 728	6 983	6 772
Autres charges de gestion	3 784	3 792	4 110	3 659	3 691	3 761	3 876
Charges de gestion	55 369	54 620	55 447	54 425	55 273	55 145	55 577
Evolution		-1,35%	1,51%	-1,84%	1,56%	-0,23%	0,78%

Le tableau d'évolution des structures des dépenses confirme la maîtrise des charges mise en place par la Commune, Ainsi, entre 2015 et 2020, les charges de gestion ayant même diminué sur leur volume global (- 0.4 %).

- **Charges financières**

La ville s'est engagée depuis 2014 dans une démarche volontariste de diminution de son encours de dette et quand les conditions le permettent, de désensibilisation des emprunts dits « toxiques ».

Sur le premier point, entre 2015 et 2020 son encours de dette brute a été diminué de plus de 11 % (101 à 90 M€ environ).

Sur le second point, il apparaît clairement que les actions de gestion réalisées sur la dette ont permis de réduire celle hors charte de 2015 à 2020 d'environ 50 %.

Enfin, la relation entre l'encours de dette et la charge financière est un axe d'analyse incontournable, le tableau ci-dessous montre son évolution.

Montants en K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Charges d'intérêts et pertes de change	3 356	3 825	3 550	3 156	2 678	2 824	2 344
Taux moyen	4,09%	3,76%	3,31%	3,02%	2,80%	2,43%	2,00%

Toutes ces mesures mises en place ont permis une restauration importante de la capacité d'autofinancement de la Ville. Il est rappelé qu'en 2014 elle représentait à peine plus de 4 M€.

- **Capacité d'autofinancement en K€**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent brut de fonctionnement	10 132	9 398	8 337	10 353	10 720	9 962	10 891
Résultat financier dont fonds de soutien	-2 593	-3 071	-2 806	-2 412	-1 945	-1 819	-1 625
Solde produits - charges exceptionnelles	-90	265	181	-219	288	-3 156	475
Capacité d'autofinancement brute CRC	7 449	6 591	5 712	7 722	9 063	4 987	9 741
CAF brute retraité *						8 352	

*En 2020, le transfert des compétences eau et assainissement à la CAPG a conduit au transfert des résultats pour 3 365 K€. La Chambre Régionale des Comptes a elle-même retraité le résultat qui biaise le calcul de la CAF.

Les résultats des dynamiques enclenchées par la Ville se mesurent par les ratios de gestion qui servent de référence à la Chambre Régionale des Comptes.

Force est de constater qu'entre l'année 2014, année de référence du précédent contrôle et la période examinée dans le cadre du présent contrôle, l'amélioration est certaine et se poursuit même en 2021, signe d'une situation qui s'inscrit dans un cycle vertueux. Tous les ratios se sont améliorés, 3 sur 5 étant désormais dans les normes, 2 s'en étant fortement approchés.

Ratios de gestion	2014	2015	2020	2021	Référence CRC
Excédent brut de fonctionnement en % des produits de gestion	13,4%	15,5%	15,3%	16,4%	18,0%
CAF brute en % des produits de gestion	6,7%	11,4%	12,8%	14,7%	15,0%
Charges de personnel en % des charges courantes	54,5%	55,6%	58,5%	58,0%	55 à 60%
Intérêts et pertes de change en % des charges courantes	7,0%	6,9%	4,8%	4,0%	4,0%
Capacité de désendettement dette brute en années	20,0	13,6	10,8	9,0	<12,0

▪ **Les dépenses d'équipement et le financement propre disponible.**

La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement par la Ville lui a permis de se doter d'un outil indispensable au pilotage de ses investissements, tant sur le plan technique que sur le plan financier.

Ainsi, l'élaboration de ce document a non seulement un objectif clairement affiché, à savoir une visibilité pluriannuelle des investissements programmés, mais permet également de se donner un niveau de désendettement de fin de période.

Ces objectifs passent avant tout par un volume calibré des investissements en correspondance avec la capacité financière de la Ville, de façon à ce que l'emprunt annuel mobilisé pour leur financement soit toujours inférieur au montant du remboursement annuel en capital de la dette.

La chambre a d'ailleurs souligné le « *désendettement continu de la Ville sur la période contrôlée, dans la mesure où le montant du remboursement de la dette est resté toujours supérieur à celui des emprunts contractés* ».

En tenant compte de ces éléments, la Ville a engagé dès 2014 une période de réduction volontaire des investissements, en raison même des constats de structure financière vus ci-dessus.

Ainsi entre 2014 et 2017, les volumes ont été fortement réduits de près de 37 % sur les années 2016 et 2017 notamment.

Cette stratégie était gage d'une réduction de nos appels aux financements bancaires, de façon à réduire d'autant plus fortement notre niveau d'endettement.

Ainsi, il n'est pas inutile de rappeler qu'en 2014, près de 80 % de nos dépenses d'investissement étaient financées par emprunt (9,58 M€ mobilisés pour 12,07 M€ d'investissement).

Si nous reproduisons ce calcul sur la période 2015 à 2020, ce pourcentage est réduit à 53 % (31,20 M€ mobilisés pour 58,90 M€ d'investissement).

Depuis 2018, la Ville continue de s'inscrire dans une politique d'investissements plus dynamique tout en maintenant un désendettement annuel systématique.

Ainsi, les niveaux d'emprunts nouveaux mobilisés sur les années 2018 et 2019 notamment ont été réduits par rapport aux niveaux de 2017, alors que sur la même période les volumes d'investissements progressaient.

Ces résultats sont représentatifs d'une amélioration sensible de la capacité d'autofinancement de la Ville, sans laquelle l'appel aux financements extérieurs n'aurait pas pu être limité.

Montants en M€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Financement propre disponible CRC	-1,9	2,5	-1,1	3	5,9	2,3	8,9
Dépenses d'équipement	10,4	7,6	7,6	9,3	10,3	13,7	12,7*
Emprunts mobilisés	2,5	3,7	6,6	6,1	5,2	7,1	5,5
% emprunts/dépenses d'équipement	23,9%	48,5%	86,8%	65,6%	50,5%	51,8%	43,3%
Evolution encours de dette (CRC)	101,3	97,4	95,9	93,6	91,2	90,1	87,6

*Ce montant tient compte des volumes financiers affectés aux opérations déléguées par la Communauté d'Agglomération, ces dernières participant au besoin de financement de la section d'investissement.

La Ville est consciente que la capacité financière reste encore à améliorer malgré les résultats déjà obtenus, elle tient à préciser néanmoins que le volume des investissements réalisés n'a pas dégradé sa situation financière.

Pour 2021 les résultats de fonctionnement ont encore progressé, aboutissant à une CAF nette positive de plus de 1,7 M€, ayant permis par ailleurs un nouveau désendettement d'environ 2,5 M€.

Entre 2015 et 2021 la Ville de Grasse aura porté la diminution de son encours de dette de plus de 101,3 M€ à 87,6 M€ soit une réduction de plus de 13,5 % en 6 exercices budgétaires.

Le plan pluriannuel d'investissement présenté au dernier débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans la continuité, la Ville ayant désormais un objectif de désendettement ciblant 80 millions d'euros de dette brute au 31 décembre 2025, ce qui reste un objectif ambitieux.

De plus, si dans le précédent PPI la part belle était réservée aux nouveaux projets de grande envergure, le nouveau sera orienté sur l'entretien du bâti notamment, mais également ciblé sur des investissements générateurs d'économies en termes de fluides.

▪ Perspectives- cadre pluriannuel 2022-2026

La chambre souligne la « *nécessité pour la ville de poursuivre l'amélioration de ses performances de gestion* ».

Après 2 exercices empreints d'instabilité due aux problématiques liées à la crise sanitaire et économique de la COVID 19, l'année 2022 s'annonce une nouvelle fois tendue.

A la différence des années précédentes, où notre stratégie a pu être mise en place dans un environnement relativement stable (hors crise sanitaire), nous devons faire face aujourd'hui à des contraintes exogènes que nous subissons :

- augmentation du tarif des fluides ;
- revalorisation du point d'indice ;
- progression des taux d'intérêt.

Sur le fonctionnement des services nous souhaitons conserver une enveloppe contrainte, dont l'augmentation devra être amortie par des arbitrages nécessaires.

Pour les charges de personnel, l'impact du dégel du point d'indice aura des conséquences sur les futurs recrutements.

Des décisions devront être prises sur le court terme et qui permettront de s'inscrire dans une réflexion plus globale de la collectivité quant à la poursuite de certaines politiques publiques.

Un environnement de plus en plus contraint nous amène à revoir certaines de nos anticipations, notamment en terme d'épargne prévisionnelle.

L'impact de ces contraintes exogènes est non négligeable, notre capacité d'autofinancement n'en sera sans doute pas épargnée.

De la même façon, la réalisation du programme d'investissement sera entièrement conditionnée par notre niveau d'épargne ; dans ce sens, il pourra être rééchelonné de façon à respecter les objectifs de désendettement, soit environ 80 M€ au 31/12/2025.

La gestion des ressources humaines

L'organigramme a évolué depuis la date du contrôle, deux nouvelles DGA ayant pris leurs fonctions, permettant ainsi une meilleure répartition des secteurs d'activités entre les différentes DGA et rendant plus lisible la complémentarité entre les services et leur rattachement hiérarchique.

Sur l'organisation du cabinet, le comité technique du mois de septembre prévoit une présentation de l'organigramme intégrant et confirmant le rattachement des services communication, protocole et relations presses sous l'autorité du Directeur Général des Services.

Pour ce qui concerne le nombre réel de personnels relevant du statut de collaborateur de cabinet, la Ville de Grasse dispose, conformément à la réglementation et à sa démographie, de trois postes de collaborateurs de cabinet, qui sont tous trois pourvus. Ces trois postes de collaborateurs de cabinet voient le positionnement d'un chef de cabinet et de deux Conseillers Techniques.

Sur le point relatif au RIFSEEP, la Ville travaille en lien avec les partenaires sociaux à une refonte des modalités de sa mise en œuvre, dans un souci de simplification d'une part et de mise en exergue de la valeur professionnelle d'autre part, tant sur la part IFSE que sur la part Complément Indemnitaire Annuel. A cette fin, le comité technique de septembre prochain indiquera à son ordre du jour cette question.

Les subventions aux associations

Pour rappel, voici le nombre d'associations subventionnées durant les trois dernières années :

- 2019 : 156 associations subventionnées, pour un total de 1 614 539 € de subventions
- 2020 : 158 associations subventionnées, pour un total de 1 604 441 € de subventions
- 2021 : 143 associations subventionnées, pour un total de 1 560 639 € de subventions
- 2022 : 137 associations subventionnées, pour un total de 1 371 710 € de subventions

Certaines associations peuvent faire l'objet de mises à disposition du matériel, de locaux ou de personnel.

Pour le **matériel**, une demande écrite est exigée des associations. La demande est ensuite instruite pour vérifier la disponibilité du matériel demandé. Une fiche de prêt est prévue, notamment pour le matériel sportif et un état des lieux est fait au moment du prêt puis à son retour.

Pour les **locaux**, des conventions de mise à disposition sont signées entre le Maire et le Président des associations, de manière triennale, afin d'indiquer les obligations de chacun, notamment en termes d'entretien des locaux, de sécurisation et d'utilisation.

Un travail est entamé depuis plusieurs mois pour valoriser économiquement dans les conventions le coût des fluides utilisés par les associations, dans les locaux ou sur les installations sportives mises à leur disposition. Ce calcul est assez simple à effectuer pour les associations uniques utilisatrices d'une installation, mais plus compliqué pour les sites où de nombreuses associations interviennent, en plus des scolaires et du public, comme au stade de Perdigon par exemple. Ce travail arrive à son terme et les forfaits sont actuellement en cours d'intégration dans les conventions, pour une signature et une mise en œuvre durant l'année 2022.

Pour la **mise à disposition des personnels**, des autorisations ponctuelles d'intervention sont mises en œuvre actuellement, en attendant que des conventions soient mises en place et généralisées, afin de prévoir les conditions de remboursement par les associations à la Commune. Nous avons informé chaque association concernée de cette nécessaire mise en conformité remarquée par la CRC, qui sera suivie d'effet en 2022. Ces associations sont Courir en Pays de Grasse et le Grasse Athlétic Club en athlétisme, l'Union Sportive Grassoise en basket, le Pays de Grasse Handball et l'Entente Gymnique Grassoise pour la gymnastique. En effet, cinq des six éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives, dépendant du service des sports, sont mis à disposition d'associations, à raison de 10 heures par semaine, pendant 32 semaines, soit 320 heures.

Le soutien au secteur sportif

Le Rugby Olympique de Grasse (ROG) et le Racing Club de Grasse bénéficient des deux plus importantes subventions municipales dans le domaine sportif, pour un montant de 202 710 € chacune. Ce sont les deux clubs majeurs grassois, historiquement, en termes de licenciés et de niveaux de pratique sportive. Ces éléments expliquent le fait que les deux associations bénéficient du même montant de subvention. Les deux équipes fanion évoluent au même niveau réciproque de leur discipline, la 4^{ème} division nationale, à savoir la Nationale 2 pour le football et la Fédérale 2 pour le rugby.

En outre, la subvention municipale est principalement destinée à la formation des jeunes et futurs sportifs et non liée exclusivement au niveau de pratique de l'équipe fanion ou au nombre de licenciés. En effet, l'objectif recherché par la Commune à travers ces subventions à ces associations sportives est de former de jeunes enfants, filles et garçons, aux pratiques sportives, de permettre aux éducateurs de leur transmettre un certain nombre de valeurs et de règles liées au sport, mais qui s'appliqueront également au quotidien et de leur donner l'envie de se dépasser, de s'investir dans des équipes et au final, pour ceux qui le souhaiteront, de s'inscrire dans un parcours « élite » du sport.

Ces deux associations travaillent également sur l'égal accès des femmes et des hommes dans le sport, avec la création de sections féminines qui ont pris de l'ampleur chaque année dans le football et ont été créées en 2020 pour le rugby.

Le cas des associations intervenants dans le secteur « enfance et jeunesse »

Depuis de nombreuses années, la démarche politique grassoise se veut ambitieuse dans le domaine éducatif et pour cela, elle s'appuie sur le tissu associatif historique et spécialisé lié au domaine de l'Enfance et de la Jeunesse, particulièrement visé dans le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes :

- Loisirs Education Culture (LEC),
- Loisir Education Art (LEA),
- Harpèges,
- Fermette de Plascassier,
- Art(s) et Education,
- Planètes Sciences Méditerranée.

La volonté de la municipalité pour développer une vision commune de l'éducation sur des principes et des valeurs partagées a été réaffirmée dans le cadre de son Projet Educatif Territorial (PEDT), qui a fait l'objet d'un avenant en 2021 et dont les associations précitées sont des acteurs majeurs. Il détermine la garantie d'une continuité et d'une cohérence dans l'éducation de l'enfant et du jeune entre les différents temps de sa journée et tout au long de son apprentissage de futur citoyen, acteur de son territoire.

Par ailleurs, la municipalité pose la réussite du PEDT par la capacité des acteurs à se mobiliser dans un partenariat territorial fort, en particulier de la part des associations grassoises, en mutualisant leurs moyens tant structurels qu'humains, pour transmettre des valeurs éducatives permettant aux plus jeunes de devenir des citoyens. Ainsi, notre politique de subvention n'a pas vocation à imposer des obligations de service public mais bien d'accorder des moyens pour travailler en complémentarité des uns et des autres et ceci dans l'intérêt des enfants et des attentes sociales de leurs parents. C'est d'ailleurs pour satisfaire à cet objectif qu'elles sont également partenaires du Contrat Enfance Jeunesse depuis 2007 et de la nouvelle Convention Territoriale Globale.

Bien sûr, ces associations doivent satisfaire aux obligations prévues par la réglementation en matière d'accueil de loisirs contrôlés par les services compétents, notamment le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES 06).

Fort des remarques formulées par la CRC sur le recours aux associations pour la mise en œuvre des activités périscolaires et extrascolaires qui relèverait d'une délégation de service public et que le subventionnement desdites associations ne respecterait pas les règles de la commande publique, nous avons engagé une procédure de commande publique visant à mettre en concurrence des candidats, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aide à la décision sur le mode de gestion du service public d'accueil sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires maternelles, élémentaires et adolescents. Nous sommes actuellement en cours d'analyse des offres reçues et prévoyons la livraison de cette étude à l'automne 2022 et une mise en œuvre d'un nouveau mode de gestion en septembre 2023, afin de conduire les changements induits.

Nous avons réuni les associations concernées pour les informer des remarques de la Chambre dès la réception du rapport provisoire et de notre décision de lancer cette étude. Elles sont sensibilisées aux conséquences que pourraient avoir les termes de cette étude, dont les consultants ne manqueront pas de les associer à l'étape du diagnostic notamment.

Enfin, s'agissant des subventions de fonctionnement de ces associations pour 2022, une avance de subvention a été votée en décembre 2021 le cas échéant. Les reports à nouveau 2021 déterminés par les bilans comptables et compte d'exploitation 2021 des associations en question ont été pris en compte dans le cadre des subventions votées en mars 2022.

Le Casino Victoria

L'activité du casino de Grasse a été remise en concurrence par le liquidateur-judiciaire après y avoir été autorisé par ordonnance du 28 mai 2015. Une large publicité de cet appel à concurrence a été diffusée, cependant, une seule offre a été déposée.

A ce stade, la Délégation de service public n'a pas été remise en cause car, et c'est une remarque fondamentale : la municipalité a le souhait de maintenir le casino en centre-ville de Grasse.

Sa délocalisation, si tant est qu'un lieu aurait pu être trouvé, n'a pas été le souhait de la municipalité. Nous pensons que le casino peut être un atout pour la Ville car il s'inscrit comme élément majeur de l'action de redynamisation et de revitalisation menée dans le cadre du dispositif « Cœur de Ville » depuis 2018, pour développer l'attractivité commerciale et touristique et dans le respect du classement de Grasse en tant que station de tourisme depuis le 18 janvier 2018.

Enfin, avec l'arrivée prochaine du projet Martelly, opération de requalification urbaine en cœur de ville, offrant logements, commerces et activités de loisirs (cinéma) sise en cœur de ville et du Campus étudiant dès la rentrée 2022, il est important de maintenir cette activité.

Le casino de Grasse s'inscrit physiquement dans un ensemble cohérent puisqu'il est accolé au Palais des Congrès et dès l'été 2022, à l'Office du Tourisme. Une des priorités de la municipalité étant de faire de la Ville de GRASSE et de ce Palais un centre important pour les réceptions et congrès d'affaires. Pour cela, la Ville a besoin d'un lieu de restauration et d'animation à proximité immédiate. L'installation de l'office du tourisme au rez-de-chaussée du Palais des Congrès et donc à proximité immédiate du casino, va permettre d'accroître les flux et l'attractivité de la structure.

Pour l'animation de la Ville : la présence d'une telle structure permet de sédentariser les visiteurs en étoffant l'offre de restauration et d'animations proposée en centre-ville. Le centre de Grasse est actuellement dépourvu d'établissements offrant un lieu de convivialité et de restauration en soirée. Le casino offre cette possibilité d'animation nocturne. La Ville travaille par ailleurs sur l'installation d'hôtels en centre-ville ou en périphérie immédiate. L'offre du casino va devenir essentielle pour répondre aux besoins de leur clientèle. Il se complète avec le théâtre de Grasse, avec qui sont développés des liens forts à travers l'organisation de manifestations artistiques de qualité (en rappel, le casino participe au financement des Manifestations Artistiques de Qualité organisées par le Théâtre de Grasse).

Le casino est par ailleurs un partenaire important des grandes fêtes de la Ville.

Outre l'animation événementielle, le casino et son restaurant représentent une offre qualitative incontournable pour les déjeuners et dîners d'affaires en ville, mais aussi de loisirs pour les habitants du pays de Grasse. La régularité d'ouverture, le niveau de service et son cadre positionnent le restaurant comme un véritable pilier pour la population active, commerçante et touristique grassoise.

Une offre de stationnement suffisante (dont 300 places de stationnement à proximité immédiate) se situe à proximité et le site est desservi par les transports en commun.

Depuis le mois de novembre 2018, les savoir-faire liés au parfum en Pays de Grasse ont été classés au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. C'est le seul site du sud-est à ainsi être classé à l'UNESCO. Une telle inscription est un levier important du développement économique par le tourisme dont les effets se font déjà ressentir. Le casino bénéficie de cette nouvelle clientèle et il représente pour la Ville une offre d'animation et de restauration importante pour ce nouveau tourisme.

S'agissant de l'équilibre du territoire en offre de casinos, la zone de chalandise du casino de Grasse est distincte de la zone littorale. Elle répond donc :

- à la satisfaction de demandes d'habitants de la zone de Grasse, du Pays de Grasse et du moyen pays ;
- à la prise en compte des impératifs liés à la politique contrôlée du jeu et la répartition équilibrée de l'offre de jeu de casinos sur le territoire par le Ministère. Ceci sans pour autant créer de situation de concurrence avec les activités existantes sur le département.

L'économie du Pays de Grasse en chiffres*: 103 590 habitants, 23 communes couvrant 490 km², 8 247 entreprises, 26 938 salariés.

Le soutien de la Ville au casino au travers la présence de son maire lors des commissions consultatives des jeux de cercle et de casino, est précisément un appui à l'activité du casino et n'a pas été la légitimation du comportement du titulaire actuel sur certains points qui concernent des irrégularités par rapport à la police des jeux.

Concernant les rapports de délégation de service public, le rapport doit correspondre à ce qui est demandé dans le cahier des charges de la délégation de service public. Dans le cas contraire, les pénalités doivent être émises comme mentionnées dans ledit cahier des charges.

Ceci énoncé, la Ville n'attend pas les rapports annuels pour suivre la délégation de service public du casino. Une réunion a lieu tous les deux mois avec les gérants du casino afin d'étudier leurs tableaux de bord mensuels, discuter des actions et des améliorations apportées à la gestion dudit casino. Lesdits tableaux de bord exhaustifs ont été fournis.

Concernant les dysfonctionnements passés, ils sont de la compétence de la police des jeux. Il convient donc de rappeler qu'il n'appartenait pas à la compétence de la Ville de vérifier leur levée. Néanmoins, un contrôle volontariste en lieu et place de la police des jeux réalisé par la Ville, avec l'aide et l'accompagnement de Madame la Sous-préfète, a permis de vérifier les points demandés. Ce contrôle ne peut bien entendu pas avoir le niveau des personnes spécialisées dans une réglementation telle que la police des jeux tout à fait spécifique. Il a d'ailleurs été demandé l'aide et l'accompagnement du service de la police des jeux à travers Madame la Sous-préfète. Depuis, la situation du casino dans ses relations avec les services de la police des jeux s'est nettement améliorée.

Concernant la richesse produite pas le casino, outre ce qui a été développé précédemment, l'activité du casino génère une recette financière moyenne d'environ 131 000 euros annuelle pour la collectivité, soit une redevance de 75 000 euros et une somme de 56 274 euros au titre du prélèvement du produit des jeux pour l'année 2019. Ceci ne prend pas en compte le montant de 10 319 euros au titre des manifestations artistiques de qualité, ni les emplois créés, ni les avantages précédemment décrits pour l'attractivité de la commune, ni le fait que le délégataire réalise les investissements et a à sa charge des obligations notamment en terme d'animation.

Or, actuellement le casino occupe (superficie du futur office du tourisme déduite) une superficie de 735 m². La valeur au m² d'un local commercial à cet endroit peut être évaluée pour une autre activité entre 10 et 14 euros du m², soit une redevance annuelle potentielle que pourrait générer une autre activité entre 88 200 et 123 480 euros. Ceci pour autant qu'on affecte la même valeur à l'ensemble des surfaces.

Rien n'indique à ce jour qu'une autre activité permettrait d'embaucher une vingtaine de salariés pour un chiffre d'affaire d'environ 1 000 000 euros, tout en versant à la commune une redevance fixe et variable d'environ 130 000 euros.

Néanmoins, la commune a pleinement conscience des difficultés actuelles de l'activité casino, elle prend acte de la nécessité d'une réflexion sur les retombées de celle-ci en terme touristique et culturel y compris au sein de l'ensemble plus large du Palais des Congrès, afin notamment de préparer l'avenir de ce lieu et de cette activité.